

BAREME DE COMMISSIONS (TTC)

Pour les transactions (à la charge des acquéreurs)

ILE DE France & GRANDES VILLES DE PROVINCE	
MANDAT EXCLUSIF à 3,9 %	- MANDAT SIMPLE à 4,7 %
PETITES VILLES DE PROVINCE	
MANDAT EXCLUSIF à 4,9 %	- MANDAT SIMPLE à 5,7 %
Pour les DOM TOM un barème spécifique est appliqué	
<i>De 30 à 60 000 €</i>	15%
<i>De 60 001 à 150 000 €</i>	9%
<i>De 150 001 à 250 000 €</i>	8%
<i>250 001 à 400 000 €</i>	7%
<i>De 400 001 à 500 000 €</i>	6%
<i>A partir de 500 001 €</i>	5%

REMISE EN FONCTION DE LA DUREE DE COMMERCIALISATION QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE (SUR HONORAIRES Hors Taxes)

Dans l'hypothèse où le bien serait **sous offre d'achat contresignée** par le(s) mandant(s)

• Dans les **30 jours** qui suivent la signature validée du mandat, les honoraires perçus par l'agence seront partagés entre le mandant et le mandataire de la façon suivante :

Honoraires du Bon Agent : 70 % du montant HT (TVA 20 %) de la commission pour les mandats exclusifs et 85 % pour les mandats simples. La différence par rapport à la commission fixée entre les parties est **redistribuée** au mandant. Celle-ci représente **30 % du montant de la commission (HT)** pour les mandats exclusifs et **15 % (HT) du montant de la commission (HT)** pour les mandats simples.

Au-delà de ces périodes les honoraires seront totalement perçus par le mandataire.

MONTANT DE COMMISSION MINIMUM et INCOMPRESSIBLE : Quelque soit l'option choisie et la durée de commercialisation, la commission perçue par le Bon Agent ne pourra être inférieure à **6 000 € forfaitaire.**

Pour des raisons concurrentielles, la province est habilitée à adopter le barème francilien.

Pour les locations (réparties équitablement entre bailleur et locataire)

Honoraires :

- **12 €/m²** pour les biens en secteur à forte densité
- **10 €/m²** pour les biens en secteur de moyenne densité
- **8 €/m²** pour les biens en secteur à forte densité
- **+ 3 €/m²** pour l'état des lieux et la rédaction du bail.

pour le preneur comme pour le bailleur.

**Pour nous contacter : 01 48 25 26 27 ou
contact@lebonagent.fr**

« Le Bon Agent - Immobilier »

SARL capital de 250 750 € - RCS PARIS n° 498 872 225

Siège social, 161 bis, avenue de Suffren - 75 015 Paris - Gérant : Claude-Olivier BONNET

Tél. +33 (0)1.48.25.26.27 - Fax : +33 (0)1.82.83.42.36

Carte professionnelle "Transactions" N° CPI 7501 2018 000 027 032 Délivrée par : CCI de Paris IDF

Garant : AXA France 26, rue Drouot - 75009 PARIS - Avec maniement de fonds à 110 000 €